



Pièce cassée par le garagiste

Par **LF45**, le **16/07/2016** à **11:50**

Bonjour,

De retour de vacances, je constate une perte importante de puissance sur mon AUDI Q5 2.0 TDI acheté neuf en 12/2010 qui totalise moins de 60000 km. Différents voyants sont allumés, mais c'est dimanche soir, je rentre doucement

Je vais voir le concessionnaire le lundi qui me diagnostique une fuite sur le refroidisseur des gaz d'échappement. Pas très content d'avoir à remplacer cette pièce qui n'a pas d'entretien particulier, et que je ne considère pas comme pièce d'usure, on fini par me faire une remise de 50% sur la pièce incriminée, mais il me reste quand même 650,00 € à ma charge !. Je demande confirmation du diagnostic pour être certain du coût de la réparation. Le garagiste ne mentionne aucune réserve.

Comme j'ai besoin de mon véhicule, je donne mon accord. La pièce est commandée.

Quelques jours après, le chef de garage m'appelle en me disant que lors du démontage, il a cassé une des 2 vis de fixation de la bride qui maintient le refroidisseur des gaz d'échappement "parce qu'elle était montée de travers". Je suis stupéfait ! Aucune intervention depuis son achat dans ce secteur là.... Il s'agit d'une vis de diamètre 8 mm à tête étoile qui traverse (pour la fixer) la bride du refroidisseur pour se loger dans un taraudage sur 11 mm de profondeur dans une bride en fonte moulée avec le collecteur d'échappement. Bilan, il faut en plus changer le collecteur d'échappement, ce qui impose le démontage du turbo, etc, etc

Total rajoutez 850,00 € au devis initial !. J'adresse une lettre R+AR à AUDI FRANCE. Ils me répondent qu'ils vont s'occuper de mon problème, mais 3 mois après je n'ai toujours pas de réponse. Je proteste aussi auprès du garage, rien n'y fait, et j'ai besoin de mon véhicule.

Comment peut-on visser de travers une vis de 8 mm dans de la fonte, sur 11 mm ! Ce n'est pas une vis parker dans de la tôle ! Je suis donc obligé de donner mon accord pour disposer de mon Q5. Depuis j'ai récupéré les pièces changées, dont le collecteur d'échappement avec la vis toujours cassée à l'intérieur. La température du collecteur des gaz d'échappement étant élevée, il est certain que cela favorise l'oxydation, mais je n'ai pas trouvé trace de dégrippant facilitant le démontage. Ils ont dû forcer énormément, sans tenir compte des limites de l'élasticité de la vis. Ils auraient dû utiliser une clé dynamométrique ou m'informer des difficultés AVANT qu'elle ne casse. Comme par hasard, la 2ème vis de la bride a été extraite (après mon accord) sans casse.... Compte tenu qu'ils ne m'ont prévenu qu'après avoir cassé 1ère la vis, je considère qu'ils sont responsable du surcoût de 850,00 € occasionné par leur manque de rigueur dans le démontage de la pièce objet de la panne.

Merci de bien vouloir me conseiller.

A votre disposition si vous avez besoin de renseignements ou pièces justificatives.

Bien cordialement